

Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de MONTMAIN du 15 décembre 2017

Convocation du 05 décembre 2017

Étaient Présents : DECHAUD Martine, TRULLARD Samuel, ROCHE Philippe, FAIVRE Jean-François, PEREZ Valérie, WITTIG Bernadette, VADOT Franck, POLLIART Dominique (pouvoir de SAGRANGE Bernard), CHIFFOT Véronique,

Absents excusés: CHAVATTE Sophie, SAGRANGE Bernard (pouvoir à POLLIART Dominique)

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 octobre 2017 à l'unanimité

Mme le Maire demande à pouvoir rajouter à l'ordre du jour la question suivante :

- demande de subvention de l'école pour participation au voyage scolaire.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Délibération 1 : Vente du bois de la parcelle 5

Le tirage au sort pour les affouages a bien eu lieu. 9 personnes se sont inscrites.

Vu la quantité de bois disponible, environ 200 stères à couper, il est proposé de chercher un professionnel pour acheter le bois qui ne sera pas attribué aux affouagistes.

Dans la forêt domaniale de Cîteaux, le prix est fixé à 7,50 euros le stère.

Vu la conjoncture et la difficulté de vendre (+ de 70% d'inventus d'après l'ONF) Mme le Maire propose de mettre le prix du stère à 7,00 euros.

Après en avoir délibéré et par 9 voix pour et 1 abstention, le prix est fixé à 7 € le stère.

Délibération 2 : Signature de la convention avec 30 Millions d'Amis pour le financement des opérations de stérilisation et de tatouage des chats errants.

Mme le Maire rappelle que le sujet a été évoqué lors de la dernière réunion. La convention transmise par la fondation prévoit la prise en charge de 60 € par mâle et 80 € par femelle. La commune de son côté s'engage à relâcher les chats sur leur lieu de capture et de veiller sur eux par la suite.

Les deux cabinets vétérinaires de Seurre, dans le cadre d'opération organisée par les communes en collaboration avec la fondation, acceptent de ne demander que la participation offerte par la fondation. Ce qui veut dire que l'opération serait neutre financièrement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer la convention avec 30 millions d'amis.

Délibération 3 : Approbation des conditions financières et patrimoniales du transfert des biens nécessaire à l'exercice de la compétence « action de développement économique pour les ZAE de Brazey en Plaine et Saint Usage :

Brazey en Plaine : concerne la ZAE le Grand Pâquier superficie 7 559 m² (pour 4 parcelles)

Travaux nécessaires : travaux d'enrobé et pose de bordures évaluées à 30 000 €

Les autres voiries de la zone et ses dépendances faisant partie du domaine public de la commune, compétente en matière de voirie, les acquisitions portent donc uniquement sur les terrains aménagés à commercialiser

Modalités financières : proposition d'adopter l'évaluation au prix du marché = 15€ / m² soit un total d'acquisition 113 385,00 € moins les travaux = 83 385,00 € soit un coût du m² à 11,00€

Le paiement à la commune de Brazey interviendra à terme, au fur et à mesure de la vente des lots aux acquéreurs au prix de 11€ le m²

Saint Usage : concerne la ZAE de l'Echelotte.

Modalités patrimoniales : en l'état actuel la zone a été aménagée et est déjà commercialisée :

- pour les secteurs ZAE 1 à ZAE 5 du plan d'aménagement ;
- pour la parcelle ZB454 du secteur ZAE 6,
- pour la parcelle ZB 469 du secteur ZAE 7

Les voiries ont été réalisées uniquement sur la partie de la zone déjà commercialisée

La zone comprend un secteur inondable non aménageable.

La parcelle ZB 470 correspondant à l'ensemble de la partie de la zone non encore aménagée (ZAE 6 et ZAE 7 soit environ un peu plus de 3 ha à commercialiser, hors emprise des voiries) doit donc être transférée en pleine propriété à la CCRS

Les membres du Conseil Communautaire s'opposant en majorité aux dispositions initialement présentées, de nouvelles modalités ont été discutées en séance.

Principale différence : le paiement à la commune de Saint Usage interviendra au moment de la vente d'une parcelle de 13000 à 14000 m², correspondant à un projet dont la négociation a démarré avec la commune de St Usage, déduction faite de la vente préalable d'éventuelles autres parcelles dont le paiement se fera au fur et à mesure des ventes (à la place d'une date au plus tard le 31/12/2019)

Prix de cession total 356 526,00 € HT soit 5,12€ HT/m²

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve les conditions financières et patrimoniales du transferts de biens nécessaire à l'exercice de la compétence action de développement économique pour les ZAE de Brazey en Plaine et de Saint Usage.

Projet d'aménagement routier pour lutter contre la vitesse excessive.

Mme le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion qu'elle a eu fin novembre avec les services du conseil départemental, et notamment la Mission d'Aide aux Collectivités.

La Mica, expose que les seules possibilités d'aménagement susceptibles de faire ralentir aux 4 entrées du village sont des aménagements visuels avec éventuellement des poses de bordures pour donner une impression de rétrécissement de chaussée, installation de pots de fleurs...

En effet, les aménagements routiers de sécurisation tels que les ralentisseurs, chicanes, écluses... sont réservés aux zones d'habitat dense qui définissent la notion d'agglomération au sens du code de la route.

Quoi qu'il en soit, s'agissant d'une route départemental, tous les travaux seront soumis à l'avis du conseil départemental, qui sollicite également l'avis des associations de prévention routière. Cet avis sera également soumis à la réalisation d'un comptage des véhicules et de leur vitesse afin d'avoir des données chiffrées précises.

Mme le Maire rappelle que ce comptage coûte environ 750 € mais est indispensable pour pouvoir envisager la suite des opérations (travaux éventuels, et subventionnement par la conseil départemental).

Mme le Maire propose de signer le devis pour la réalisation, dès que possible, des opérations de comptage.

Elle propose d'envisager au budget 2018 des aménagements visuels aux 4 entrées du village, et de voir en 2019 pour un éventuel aménagement au coeur du village, en fonction des résultats du comptage et du coût éventuel des travaux.

Délibération 4 : Demande de subvention pour participation au voyage scolaire organisé par les écoles de Pouilly sur Saône.

Comme chaque année, les écoles de Pouilly sur Saône organise un voyage pour les élèves de CM1 CM 2 et CE 2, le coût du voyage se monte à 250 € par enfant.

L'école sollicite les communes pour une participation financière qui viendra alléger le restant à charge des parents.

Cette année, à priori, 9 enfants de Montmain sont concernés

Après en avoir délibéré le conseil municipal se prononce contre le versement d'une subvention pour le voyage scolaire par 1 voix pour, 5 voix contre et 4 abstentions.

Questions diverses :

- SIVOS : Mr VADOT indique que lors de sa réunion du 05 décembre, le conseil syndical s'est prononcé en faveur du retour au 4 j d'école. Mais la décision finale revient à la DASEN qui prendra également en compte l'avis des enseignants et des parents d'élèves réuni en conseil d'école le 12 décembre.

- Voeux du Maire : Mme le Maire indique que la cérémonie des vœux aura lieu le 6 janvier 2018 à 18 h 30 à la salle des fêtes.

- fermeture mairie : le secrétariat de mairie sera fermé durant les vacances scolaires soit du samedi 23 décembre 2017 au lundi 08 janvier 2018.

- Inscription sur les listes électorales : Mme le Maire indique qu'elle tiendra une permanence à la mairie le samedi 30 décembre de 10 h à 12 h pour prendre les éventuelles dernières inscriptions sur la liste électorale

- Ramassage des ordures ménagères : En raison de Noël et du jour de l'an, le ramassage des ordures ménagères n'aura pas lieu 2 lundi de suite. Aussi pour palier à ce manque, une tournée sera organisée le samedi 30 décembre.

La séance est levée à 22 h 10

DECHAUD Martine	TRULLARD Samuel	CHIFFOT Véronique
WITTIG Bernadette	POLLIART Dominique	FAIVRE Jean-François
PEREZ Valérie,	VADOT Franck	ROCHE Philippe